



**Communiqué de presse**

Mardi 15 décembre 2020

## **La majorité municipale parisienne adopte le budget 2021**

**Les élus parisiens ont adopté aujourd'hui le budget primitif pour l'année 2021 de la capitale. Dans ce contexte de crise, Anne Hidalgo et son équipe l'ont bâti autour de 4 priorités : soutien aux personnes précarisées par la crise, maintien d'un fort niveau d'investissement, préservation d'un service public de qualité, et aucune augmentation des impôts locaux.**

### **> Un budget ambitieux malgré un désengagement de l'État**

*« Malgré un contexte exceptionnel, un manque de visibilité quant aux recettes financières des collectivités pour 2021, nous avons réussi à construire un budget qui allie sérieux et ambition. Cette crise ne doit pas faire oublier qu'un budget est la traduction concrète d'engagements politiques et ce budget n'échappe pas à la règle ; c'est un budget d'engagement »* salue Anne Hidalgo, Maire de Paris.

Le budget primitif 2021 est un budget de sortie de crise, après une année 2020 où les finances parisiennes ont été fortement dégradées par les pertes inédites de recettes et les nombreuses dépenses exceptionnelles déployées pour faire face à l'urgence de la crise sanitaire.

Pour Paul Simondon, adjoint à la maire en charge des finances, du budget, de la finance verte et des affaires funéraires : *« Ce budget a été construit pour que nous soyons en mesure de faire face, collectivement, aux conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire, dans un contexte de désengagement de l'État s'agissant du financement des collectivités territoriales »*.

Ainsi, le niveau de dépenses d'investissement pour le budget 2021 est fixé à **1,448 milliard d'euros**. Maintenir un investissement fort revêt un double enjeu pour l'avenir : un avenir immédiat, pour soutenir les acteurs économiques et participer à la relance économique (les collectivités territoriales, au premier titre desquelles Paris, étant à l'origine de près des trois quarts des investissements publics civils en France) ; un avenir à moyen et long termes également, en poursuivant la transformation de Paris en une ville sociale, responsable, et exemplaire au regard des enjeux contemporains, en particulier climatiques.

Anne Hidalgo a également annoncé ce jour la saisine de la Cour des comptes pour qu'elle se prononce sur la question cruciale de l'obligation de respect par l'État de la libre administration des collectivités territoriales, prévue par l'article 72 de la Constitution, dans un contexte budgétaire où les dépenses nettes de péréquation ne cessent d'être alourdies, alors même que les dépenses obligatoires explosent et que l'État n'apporte aucun soutien financier pour soulager la dette née, dans les comptes des communes, des conséquences de la crise sanitaire.

### **> Les priorités de mandature à destination des Parisiennes et des Parisiens réaffirmées**

Dans le contexte sanitaire actuel, 31,1 millions d'euros sont prévus au titre des dépenses de santé et de prévention. Afin de financer une stratégie ambitieuse de contrôle de l'épidémie de la Covid-19, une enveloppe supplémentaire de 7,5 millions d'euros y est spécifiquement dédiée. L'objectif est notamment de renforcer les actions de dépistage menées par la Ville, en coordination avec l'ARS, grâce au maintien des centres de dépistage, à la création d'équipes mobiles pour des opérations de dépistage ciblé, à l'achat de tests rapides antigéniques, et à des renforts de préleveurs pour assurer le dépistage récurrent des personnels médico-sociaux.

Afin de mener à bien le déploiement de la police municipale parisienne, 184 millions d'euros sont destinés à une politique de sécurité renouvelée permettant de poursuivre la stratégie de recrutement engagée en 2020. 3,1 millions d'euros sont dédiés au recrutement de 129 agents, dès 2021, dans le respect notamment des objectifs de formation, de féminisation et de diversité de cette police.

La végétalisation étant une priorité de cette mandature, les espaces verts et parcs et jardins se voient consacrer 30,9 millions d'euros de budget, soit 5,7 millions d'euros de plus qu'en 2020. Dans ce cadre, 10 millions d'euros sont fléchés en 2021 pour l'opération de végétalisation des quartiers. Ainsi, 4,2 millions d'euros sont inscrits pour la dernière phase

d'aménagement du parc Martin Luther King dans la ZAC Clichy-Batignolles et 0,5 million d'euros sont consacrés à la poursuite de l'aménagement du grand parc de Chapelle-Charbon dans le 18ème arrondissement.

Par ailleurs, le budget dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes est augmenté en 2021. 600.000 euros sont ainsi consacrés à l'extension du dispositif de lutte contre la précarité menstruelle à 40 collèges : des protections hygiéniques seront ainsi disponibles gratuitement. Par ailleurs, les objectifs de lutte contre toutes les formes d'exclusion, de réduction des inégalités et de garantie des droits de tous sont réaffirmés dans ce budget. En outre, la Ville va entamer, au cours de l'année 2021, une démarche de budgétisation sensible au genre, à l'image de ce qui est fait sur le budget climat, en accentuant les politiques correctrices pour favoriser l'égalité réelle.

Grande priorité du budget 2021, la mise en œuvre d'une politique de solidarité ambitieuse, dans le contexte de la crise actuelle, est une volonté forte de la Ville de Paris. Les subventions accordées au titre de la solidarité seront maintenues à un niveau élevé, notamment les subventions dédiées à la lutte contre l'exclusion. Une hausse des dépenses de 5,1 millions d'euros par rapport à l'année dernière est également prévue pour l'aide aux personnes en difficultés et l'accueil des réfugiés.

### **> Un endettement maîtrisé malgré un coût de la crise COVID estimé à 800 millions d'euros et une dette sociale de l'État qui explose**

En presque 10 ans, de 2012 à 2021, le montant des dotations versées à la ville de Paris par l'État a diminué de près de 60%. Sur cette période, Paris a ainsi perdu un montant cumulé de 780 millions d'euros de dotations. En parallèle, l'État a progressivement transféré aux départements des compétences sociales et le versement d'allocations individuelles de solidarité (RSA, APA) sans pour autant assurer une compensation adaptée pour assurer leur soutenabilité financière pour ces collectivités. La Ville est contributrice nette à la solidarité territoriale et assume une part importante de responsabilités incombant à l'État.

Ainsi, pour la mise en œuvre de ces allocations individuelles de solidarité prévues par la loi, le reste à charge qui pèse sur les finances parisiennes est de 119 millions d'euros pour la seule année 2020. Depuis 2014, en suivant cette méthodologie, la dette sociale de l'État à l'égard de la Ville de Paris atteint 882 millions d'euros.

Pour 2020, s'ajoute à ces phénomènes la crise sanitaire qui a lourdement affecté les finances de la collectivité, pour un montant estimé, à environ 800 millions d'euros.

Ce montant se répartit ainsi :

- des pertes de recettes pour **457 millions d'euros** : baisse des DMTO, baisse de la taxe de séjour, ainsi que la baisse massive des recettes de gestion (crèches, stationnement etc.)
- des dépenses supplémentaires de **146 millions d'euros** par rapport au budget 2020 : matériel pour équiper les parisiens et les agents du service public parisien
- Un plan de relance et de soutien aux acteurs les plus vulnérables et les plus touchés par la crise de **200 millions d'euros**

L'épargne de la Ville ne permettant pas de dégager l'ensemble des sommes nécessaires au financement de ses dépenses d'investissement, la Ville de Paris aura recours, comme chaque année, à l'emprunt.

À ce titre, Paris profite de conditions d'emprunt avantageuses résultant de sa bonne gestion budgétaire et de sa bonne notation par les agences de notation. Les agences Standard & Poor's et Fitch ont en effet confirmé en octobre la notation « AA » de la Ville.

**Contact presse** : [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) - 01.42.76.49.61